Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20230905-2023_DELBU_034-DE
Reçu le 07/09/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 5 septembre 2023

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 18 août 2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023 - 034

Contrat d'apprentissage M. Clovis LANGRENE : Master « risque et environnement »

L'an deux mille vingt-trois, le 5 septembre, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines.

Était excusé :

- M. Michel CHAPUIS, 1er Vice-Président du bureau du conseil d'administration ;

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20230905-2023_DELBU_034-DE
Reçu le 07/09/2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023-034 : Contrat d'apprentissage M. Clovis LANGRENE : Master « risque et environnement »

Dans le cadre de la démarche d'étude du risque FDF en Haute-Loire, Clovis LANGRENE, étudiant en Master Risques et Environnement, participera au comité de pilotage* (COPIL) afin de proposer la mise en œuvre d'un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) reprenant les modalités de prise en compte de l'aléa induit, ainsi que la stratégie départementale associée à un plan d'action pluriannuel.

**composition du COPIL : Préfecture, SDIS, DDT, ONF, chambre d'agriculture, cabinet d'étude MTDA.*

M. Clovis LANGRENE est recruté en qualité d'apprenti à partir du 1er septembre 2023 pour une durée de deux ans soit jusqu'au 31 août 2025.

Coût pour la durée totale du contrat :

Salaire	27 415,03 €
Frais de formation	13 400,00 €
NBI maître d'apprentissage	3 528,00 €
Total	**44 343,03 €**

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration valident le recrutement de M. Clovis LANGRENE en contrat d'apprentissage.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE